

**Critères de sélection des élèves**  
**Écoles à volet**  
 (art. 240 et 239 LIP)

*Note : La notion de « fratrie » est celle définie à l'article 3.28 de la Politique d'admission et de transport des élèves de la Commission scolaire de Montréal*

Nom de l'école	Ordre d'enseignement	Nature du volet particulier	Critères de sélection des élèves
La Dauversière (art. 239 LIP)	Secondaire	Volet international 239	<p>Élèves admis en secondaire 1 et élèves qui proviennent d'une autre école pour admission en secondaire 2 :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Examen d'admission;</li> <li>2. Admission par ordre des résultats à l'examen d'admission, selon les places disponibles.</li> </ol> <p>Élèves qui fréquentent déjà l'école La Dauversière, pour admission en 2<sup>ième</sup> secondaire :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Recommandation interne.</li> </ol> <p>Passerelle pour les élèves provenant de l'école Fernand- Séguin ainsi que les élèves qui étaient dans une autre école PEI.</p>
		Sports-études	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Être en réussite académique au bulletin de l'année précédente</li> <li>2. Participer à une équipe sportive</li> <li>3. Démontrer un intérêt pour le sport</li> </ol> <p>Représenter adéquatement l'école lors des événements sportifs</p>